



Association Départementale  
de Sauvegarde de l'Enfant,  
de l'Adolescent et de l'Adulte  
de Seine-Saint-Denis

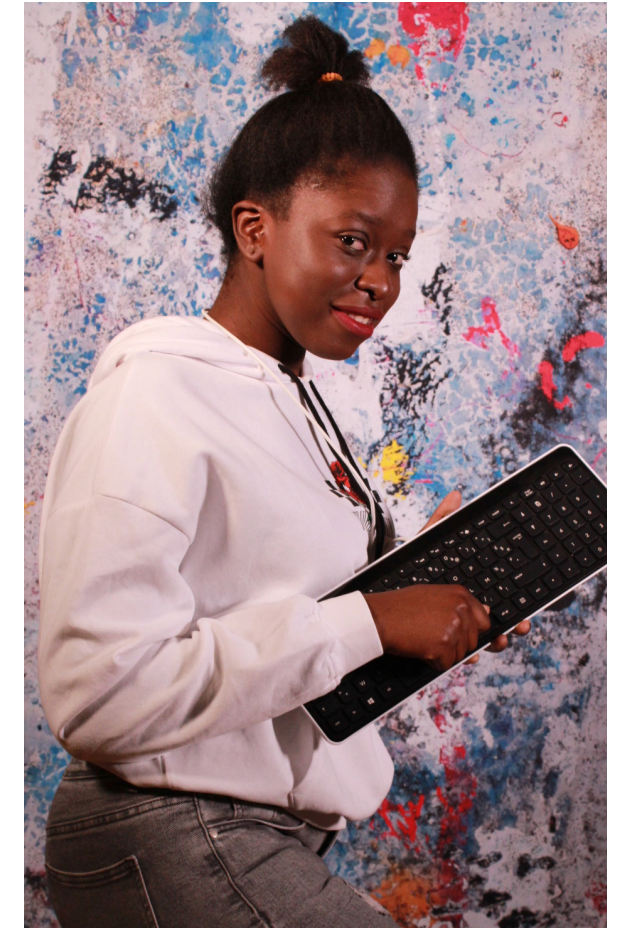
# Projet associatif

2022 . 2026



# SOMMAIRE

p.2	PRÉAMBULE
p.7	L'HISTOIRE D'HIER À AUJOURD'HUI
p.8	LE BÉNÉFICIAIRE : ACTEUR DE SON PROJET
p.10	LA LAÏCITÉ ET LE PLURICULTURALISME AU SERVICE DU « VIVRE ENSEMBLE »
p.12	LE COMBAT CONTRE LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE
p.14	LA CULTURE
p.16	LE SENS DU TRAVAIL SOCIAL
p.20	EN CONCLUSION
p.22	IMPLANTATION DES SERVICES DE LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS



## PRÉAMBULE

**Le Projet associatif de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis s'inscrit dans une dynamique qui construit l'avenir.**

Pour autant, nous ne saurions oublier que cette construction est inspirée d'une histoire et de la volonté de Femmes et d'Hommes qui, au fil du temps, ont fait ce que nous sommes aujourd'hui.

Ce passé et cette histoire sont au service d'une culture commune qui se fondera désormais sur le **principe de la co-construction** impliquant l'engagement de tous les acteurs de l'association.

Cette orientation a déterminé les choix qui ont prévalu à l'élaboration de ce projet associatif, fruit d'une réflexion collective rassemblant des administrateurs, des salariés, des bénéficiaires des actions éducatives et des partenaires.

Les tables rondes qui, tout au long de l'année 2021 ont développé **les cinq thèmes - constituant les repères de ce projet** - ont traduit notre volonté d'initier une pensée collective, riche de la diversité des points de vue et inspirée de la réalité des situations des personnes accompagnées au service de l'action éducative.

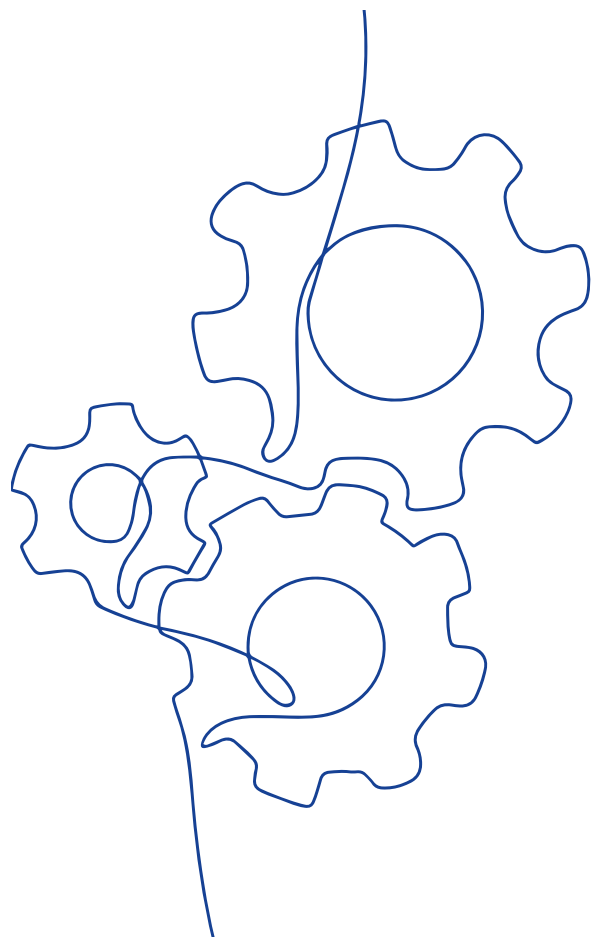
## Une association qui affirme et affiche ses convictions

Les personnes, que les professionnels de nos services accompagnent au quotidien, sont à la fois les bénéficiaires de cet accompagnement et les « co-élaborateurs » de leur projet de vie. Il nous revient de faire la promotion de leurs droits, d'apporter des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins, et de leur donner les **moyens de s'inscrire dans l'organisation de notre association.**

Pour atteindre ces objectifs, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis s'inscrit dans une démarche inclusive qui lui impose de considérer son environnement et de **faire du partenariat un enjeu associatif.**

Si elle affirme sa volonté et sa capacité de penser par elle-même, l'association porte un regard clairvoyant sur l'environnement et le contexte dans lequel elle évolue.

C'est pourquoi, elle revendique de participer aux débats qui interpellent ses missions et se place en référence aux dispositifs publics, comme un partenaire sur lequel on peut compter, avec son expérience, sa vision de la société et le savoir-faire de ses professionnels, dans le respect et la considération des Bénéficiaires.



## Des valeurs qui sont aussi des repères et des balises

Le projet de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis constitue, pour chacun des acteurs concernés, un repère. Il est énoncé avec force et conviction comme un projet d'ouverture qui exclut le repli sur soi.

Les valeurs, qu'il professe, ne doivent pas servir à s'écarter de l'Autre, mais au contraire à convaincre et rassembler, à savoir :



### La Tolérance et la Bienveillance

Imposent la reconnaissance des appartenances sociales, culturelles, religieuses, spirituelles, politiques ou éthiques des personnes, dans le respect de la loi.



### La Citoyenneté

Justifie l'accompagnement des personnes accueillies vers leur participation à la vie sociale, notamment par la mise en place de l'exercice de leurs droits et le rappel de leurs devoirs.



### Le Respect des Hommes et de leur dignité

Le respect implique l'absence de jugement de valeur de la part des acteurs de l'association. Il repose sur la prise en compte de leur histoire, de leurs différences et leurs choix de vie dès lors qu'ils ne sont pas hors la loi. La dignité trouve écho dans le respect des droits fondamentaux, tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948.



### La Solidarité

Consiste, ici, à porter assistance et aide à toute personne vulnérable accueillie et accompagnée par les services de l'Association.

## Au service de ces valeurs : une éthique, point de rencontre entre le droit, la morale et la déontologie

A la fois collective et individuelle, l'Éthique que souhaite promouvoir l'association est celle qui impose :

### D'exiger les meilleures pratiques professionnelles

pour chaque service et leurs personnels, dans un esprit solidaire et constructif de nature à renforcer les capacités de disponibilité de l'association au regard de ses missions.

De **favoriser l'implication des personnes accueillies** par la recherche de leur « consentement éclairé », de les mettre en position d'agir pour elles-mêmes et d'être acteurs de leur avenir.

De revendiquer une **qualité d'accueil et d'hébergement** pour les personnes accompagnées et, pour les salariés, des conditions de travail à la hauteur de cette ambition.







## L'HISTOIRE D'HIER À AUJOURD'HUI

*L'histoire de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, c'est l'histoire de l'évolution d'une association.*

**L'ADSEA** été créée en 1968 à la demande du tribunal pour enfants de Bobigny, afin de répondre au besoin d'une intervention en Milieu Ouvert auprès des familles dont les enfants ont fait l'objet d'un signalement.

Par la suite, l'association a élargi ses champs d'intervention en ouvrant des services d'Investigation éducative, d'hébergement et d'aide à la gestion du budget familial.

L'identité de l'association est donc née et s'est développée depuis plus de 50 ans, au travers de cette inscription dans ces missions de **protection de l'enfance sur ordonnance judiciaire**.

Son positionnement initial auprès des instances judiciaires puis le déploiement de son **Action Éducative en Milieu Ouvert** témoignent de sa longue expérience concernant le traitement des menaces portées à l'intégrité de l'enfance, à ses droits, et à celle de sa famille.

**La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis** est aujourd'hui largement connue et reconnue par les partenaires institutionnels, et par les Pouvoirs Publics, pour ses compétences et pour les actions qu'elle met en œuvre dans la sphère du social, avec sa capacité à s'adapter et à être force de proposition face aux réformes.

C'est désormais un acteur départemental de l'Action Sociale qui a su élargir ses missions à la protection des adultes, dans le cadre de l'insertion et du logement et à la prévention et le traitement de la délinquance.

**La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis** a su étendre son action aux personnes vulnérables ayant besoin d'une assistance et représentation juridique dans les actes de leur vie civile.



## LE BÉNÉFICIAIRE : ACTEUR DE SON PROJET

*Aujourd'hui, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis affirme par son projet sa volonté de mettre au cœur de ses engagements la Personne, enfant-jeune-adulte, inscrite dans son contexte social et environnemental.*

### Une évolution à l'œuvre

De longue date, les travailleurs sociaux - et les institutions qui font appel à leurs compétences- ont eu la conviction, confortés à ce titre jusqu'en 2002 par les politiques sociales, qu'ils étaient détenteurs d'un savoir qui leur permettaient de proposer un projet éducatif peu, voire non négociable, aux personnes qu'alors ils « **prenaient en charge** ».

Ce temps est désormais révolu.

Notre association affiche, au travers de ce projet associatif, l'évolution qui est à l'œuvre. Aujourd'hui c'est de « co-expertise » et de « co-construction » dont il est question, dès lors qu'il s'agit de projets à destination des personnes « **accompagnées** ».

## L'adaptation d'une posture et d'une pratique professionnelle

Nous sommes convaincus qu'une nouvelle posture professionnelle émerge, et que les pratiques professionnelles évoluent au sein de notre association.

Cette évolution, que nous souhaitons voir se développer et s'installer au sein de tous les services de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, ne constitue pas un reniement de l'expérience acquise par les structures et les professionnels, mais une base sur laquelle se construit une **nouvelle compétence professionnelle**.

Si « faire avec la personne » est exclusif de « faire à la place de la personne », ce n'est toutefois, et assurément pas : « ne pas faire » !

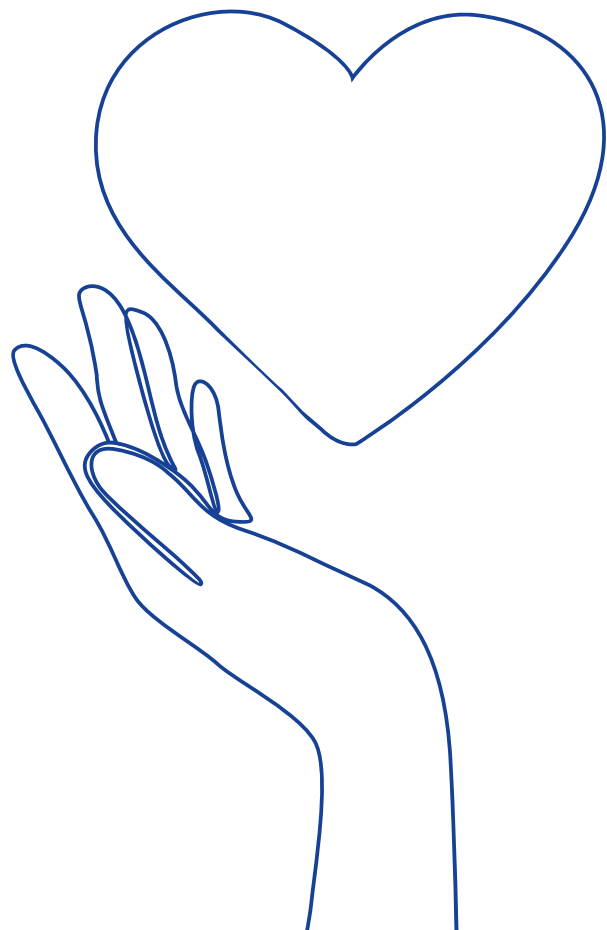
Toutefois, nous souhaitons, dans le respect des contraintes exprimées par la loi, que soient donnés, aux bénéficiaires de nos actions les moyens d'**être accompagnés sans être dépendants de cet accompagnement**.

Par ailleurs nous devons envisager sans tarder, en réflexion avec les instances concernées et les personnes accompagnées, de donner à ces personnes les moyens d'**occuper une place active** au sein de notre organisation.

Il s'agit d'une volonté assumée de prendre des initiatives au service de ce qui constitue pour nous une **orientation associative majeure**.







## LA LAÏCITÉ ET LE PLURICULTURALISME AU SERVICE DU « VIVRE ENSEMBLE »

*Pour certains, la laïcité constitue une valeur, alors même qu'elle est caractérisée par la loi.*

*En tout état de cause elle est, pour nous, un impératif dans ce que nous reconnaissons sans réserve dans l'intention du législateur.*

### La loi en renfort de l'action éducative

La loi sur la laïcité n'est pas une loi qui exclut mais au contraire exprime, en l'imposant, la reconnaissance par tous du droit à la différence, qu'elle soit politique, culturelle ou religieuse.

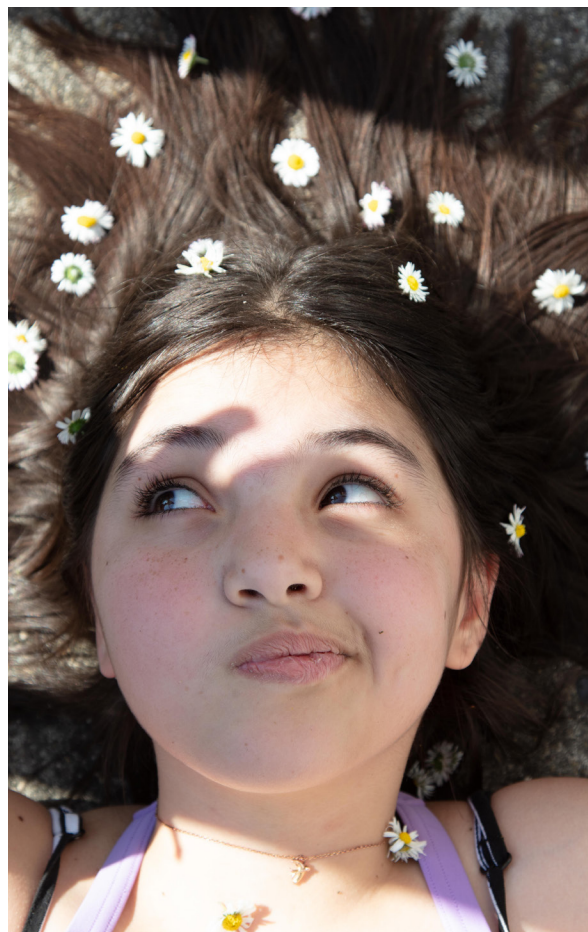
Cette considération non négociable n'a professionnellement de sens pour les travailleurs sociaux que si chacun d'entre eux a **la juste connaissance du contenu de la loi et du sens** qu'elle porte.

Ce préalable permet de mobiliser la laïcité au service d'une posture professionnelle, concertée et harmonisée, face au fait religieux qui, parfois, vient en l'interpellant percuter l'action éducative, voire implicitement la contester.

En revendiquant le multiculturalisme et le droit à la différence, et en le partageant avec les personnes qu'ils accompagnent, les travailleurs sociaux sont des contributeurs au « **vivre ensemble** ».

A ce titre, ils sont également les porte-paroles des « Bénéficiaires » et de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis qui revendique ce **droit à la différence pour tous, inscrit dans un espace commun et partagé !**





## LE COMBAT CONTRE LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE

*La violence intra familiale sous toutes ses formes est un phénomène que l'association rejette et combat de longue date.*

Pour autant ce projet associatif met en évidence par le choix que nous faisons d'en faire une priorité, au travers de deux phénomènes qui, au fil des années ont investi l'actualité

### L'inceste un des non-dits d'une enfance volée

L'inceste, qui ne se résume pas à la violence subie par la personne, doit être considéré dans un espace plus vaste, celui de « **l'ambiance incestuelle** » qui est installée au sein de la cellule familiale élargie et qui le porte.

Nous souhaitons que les équipes éducatives, au-delà de la vigilance et l'action reconnue qu'elles conduisent d'ores et déjà, prennent la mesure de cette situation.

La parole est difficile à s'exprimer par l'enfant qui y serait confronté, tout autant que par la personne qui y aurait été confrontée.

Des **réponses individuelles et collectives demeurent à construire** ; l'expertise de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, à travers celle de ses services et des équipes qui les composent, doit, en la circonstance, s'affirmer.

### La Violence faite aux femmes

Il s'agit comme la précédente d'une situation placée, trop souvent sous le coup du secret.

Il se dit aujourd'hui que la parole se libère ; c'est un fait dont on ne peut que se réjouir.

Mais, pour la sécurité des personnes concernées directement ou non, il faut qu'aucune concession et tolérance ne soient exprimées à cet égard.

Nous considérons qu'il s'agit ici d'une **responsabilité éducative majeure** de l'association.

### Le Pouvoir d'agir pour échapper à l'emprise

Ces deux phénomènes de violence se retrouvent à plus d'un titre, au-delà du fait qu'ils sont parfois conjointement présents au sein de la cellule familiale.

Aussi est-il question pour nous de contribuer à faire la lumière sur le **phénomène d'emprise** qui bien souvent est le lit et le ciment de ces violences.

Faire connaître aux personnes que nous accompagnons que leur **pouvoir d'agir** est, pour une part, inscrit dans leur **pouvoir de dire**, doit être un des moteurs de l'action et une ambition éducative.

Le savoir-faire des équipes s'affirmera à travers leur capacité à identifier ces situations, à les considérer systématiquement comme un combat à mener au service d'une cause dont elles sont, avec d'autres acteurs, les avocates.





## LA CULTURE

*La culture n'est pas un espace réservé à quelques-uns, elle constitue un bien commun accessible à tous.*

### Un état d'esprit

L'idée que la culture serait un bien commun n'a de réalité que si chacun, de la place qui est la sienne, veut bien le considérer comme telle.

C'est pourquoi Il revient aux travailleurs sociaux de donner aux personnes qu'ils accompagnent l'envie et les moyens d'**aller à la rencontre des espaces culturels**, de se les approprier pour mieux les apprécier.

C'est avec la conviction que la culture est un puissant révélateur « du **bien faire pour soi et pour les autres** » que l'association encourage la rencontre de tous avec le monde de la culture en tenant compte des particularités de chacun.

### Un argument de promotion de la personne

La culture peut être, pour tous ceux que nos services accompagnent, **un moyen d'épanouissement personnel** ; par sa capacité à suggérer, à celui qui s'en empare, une vision plurielle et esthétique du monde, la culture est indispensable à cet épanouissement.

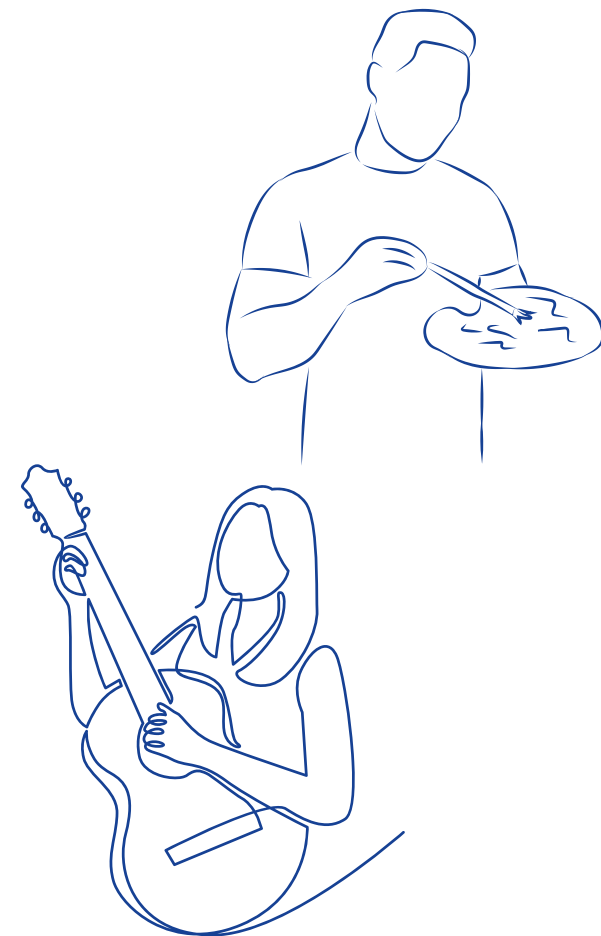
Le fait de s'inscrire dans un espace culturel est un acte de communication avec les autres, et d'accomplissement de soi.

Par ailleurs, aller à la rencontre de la culture, c'est probablement transformer l'énergie, que certains consacraient à « s'exprimer par la violence », en **un acte de création et de partage**.

### Un outil éducatif et d'inscription citoyenne

Si la culture est, pour le plus grand nombre, « affaire d'esthétique », il est opportun de considérer qu'elle constitue aussi un outil pertinent pour les travailleurs sociaux.

Envisager la culture comme un outil éducatif, c'est également pour tous les services de l'association s'imposer, s'il était besoin de le faire, de s'inscrire davantage dans le tissu social, et d'installer de nouveaux partenariats, entre autres avec les espaces culturels du département.





## LE SENS DU TRAVAIL SOCIAL

*Les personnes que nous accompagnons, par le positionnement que désormais elles occupent dans la relation avec les travailleurs sociaux, doivent devenir en quelque sorte donneuses de sens à l'action éducative*

### Le Bénéficiaire donneur de sens

Au fil du temps, et encouragées par l'évolution des politiques sociales, les personnes que nous accompagnons sont passées, pour ce qui concerne leurs projets de vie, du statut de consommatrices de compétences à celui de co-constructrices de projet.

Dès lors qu'elles occupent une place, non plus en vis-à-vis, mais auprès des travailleurs sociaux, elles ont imposé à ces derniers de reconsidérer le sens du travail social. C'est d'ailleurs l'esprit de la loi qui, il y a quelques années, a défini le travail social de la façon suivante :

“ *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société.*

*Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*

*A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins.*

*Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.*

La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis souhaite que tous les services continuent, avec détermination et en toute circonstance, à promouvoir ce nouveau positionnement des acteurs qui justifie de reconnaître qu'avant d'être « un bénéficiaire » c'est d'abord d'une « personne citoyenne » dont il est question : une personne qui a potentiellement **le pouvoir d'agir pour elle-même.**





## Les moyens d'une démarche inclusive qui s'impose

Pour autant cette démarche dite inclusive, qui impose aux structures de **s'adapter aux attentes et aux besoins des Bénéficiaires**, ne nous fait pas oublier une réalité intangible : pour atteindre un objectif, il est nécessaire de disposer de moyens et de compétences.

Notre engagement auprès des personnes que nous accompagnons les garantit de notre vigilance et notre détermination à œuvrer dans ce sens.

## La transversalité ; une façon de travailler ensemble

L'accompagnement du parcours des bénéficiaires est devenu nationalement un des déterminants de l'action éducative, et parfois même à l'échelle des départements, un enjeu entre les structures qui revendiquent toutes d'en être le pilote.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons que le parcours du Bénéficiaire constitue déjà un axe de réflexion au sein de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, mais qu'au-delà de cette réflexion, il devienne, pour les services de l'association, un des supports du **travail en transversalité et en complémentarité**.

Cette façon d'avancer professionnellement ensemble doit être développée et devenir une des **normes de travail pour toutes les équipes**.

## La reconnaissance du travail social

Cette reconnaissance a, au cours de ces dernières années, perdu de sa réalité. La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis est déterminée à concourir, avec ses partenaires, pour que le travail social soit reconnu comme il convient, tant dans la revalorisation de son image que dans celle du travail des professionnels.







## EN CONCLUSION

*Un projet associatif est un « objet » en devenir. Il doit s'inspirer et s'enrichir de l'action éducative, souligner la volonté d'une association qui sait se mettre en question et interpeller son environnement.*

*C'est l'ambition du Conseil d'administration et de sa Présidente.*

## Le projet associatif est une co-construction

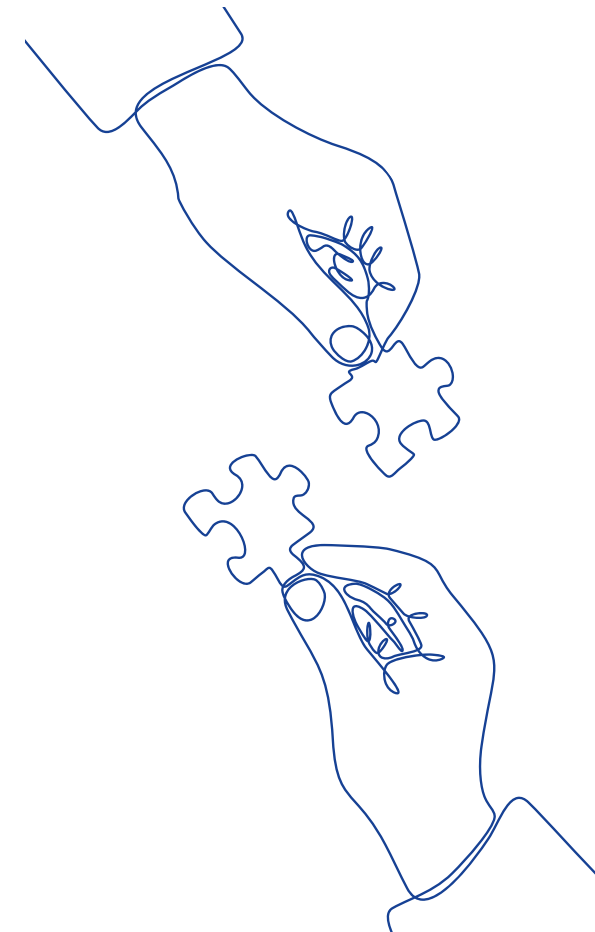
Le précédent projet associatif était déjà argumenté sur quelques-uns des principes qui sont ici énoncés en ce qu'ils représentent les orientations de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis.

Toutefois, une intention aujourd'hui transcende toutes les autres, c'est la volonté d'une **participation active des personnes accompagnées** à la vie de l'association, qui ne serait pas qu'une déclaration ou une profession de foi, mais l'objet d'une mise en œuvre jusque dans l'action éducative.

Le projet associatif est l'affirmation d'une conviction et le résultat d'une co-construction qui concerne tous les acteurs :

- Le CA qui prend l'initiative de le produire ;
- Les Bénéficiaires à qui il s'adresse ;
- Les professionnels qui le mettent en œuvre

La rédaction et la présentation du projet associatif sont une étape. Il appartient à la direction générale, avec le comité des directeurs et les professionnels, en lien avec le conseil d'administration et les bénéficiaires, de **mettre en action ce projet** d'ores et déjà inscrit dans les orientations stratégiques de l'association.



## IMPLANTATION DES SERVICES DE LA SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS



-  **Direction générale et siège de l'association**  
Bobigny
-  **Pôle Accueil Familial - PAF**  
Bobigny
-  **AEMO - AED**  
Aulnay-sous-Bois  
Épinay-sur-Seine  
Gagny  
La Courneuve  
Neuilly-Plaisance  
Bobigny
-  **AEMO intensive**  
Bobigny
-  **Service d'Accompagnement Tutélaire - ATR**  
Bobigny
-  **Pôle Économie Familiale Sociale - EFSL**  
Bobigny

-  **Espace Étap'ADO**  
Pantin
-  **Prévention Spécialisée - DSP**  
Stains  
Noisy-le-Grand
-  **Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation SAUO**  
Saint-Denis
-  **Espace Dynamique d'Insertion - EDI Nord-Ouest**  
Saint-Denis
-  **Pôle d'Accompagnement Judiciaire et Educatif - PAJE**  
Pantin  
Bobigny
-  **ADEF médiation**  
Pantin







**Sauvegarde**  
de Seine-Saint-Denis

Association Départementale  
de Sauvegarde de l'Enfant,  
de l'Adolescent et de l'Adulte  
de Seine-Saint-Denis

## **Siège Social**

20 rue Gallieni  
93 000 Bobigny

Tél. 01 55 89 08 40  
Fax. 01 48 49 47 34

[directiongenerale@sauvegarde93.fr](mailto:directiongenerale@sauvegarde93.fr)

[www.sauvegarde.93.fr](http://www.sauvegarde.93.fr)

